

# Le Mag en T

## de la citoyenneté

*Le 26 mai  
2019*

*Les élections  
européennes  
auront lieu en  
France.*



*Pour tout citoyen,  
il s'agit de répondre à un de ses devoirs...Chacun a  
le choix maintenant.*

**Le 9 juillet 2018, E. Macron a  
annoncé, qu'en France, les  
personnes handicapées sous  
tutelle pourraient voter sans  
qu'aucun juge ne puisse s'y  
opposer !**



Plusieurs personnes du foyer se sont investies cette année dans ce journal pour sa création, mais aussi pour partager des valeurs citoyennes et s'impliquer dans la cité. Malheureusement, nous avons eu la désagréable nouvelle d'apprendre que ces annonces ne seront pas accessibles à tout ceux qui souhaitaient aller voter tout simplement.

En effet, cette mesure concerne toutes les personnes sous mesure de protection de TUTELLE.

Premièrement elles avaient jusqu'au 16 mai pour s'inscrire sur les listes électorales (16 jours de plus que les autres qui avaient jusqu'au 31 mars), mais surtout la communication n'a pas été faite par les différents acteurs du secteur, du gouvernement ou les médias ! Uniquement par l'Udaf qui a informé avec les réponses qu'elle avait.

Deuxièmement, les mesures de protections ont été bien distinguées et ce recours n'a été repoussé que pour les personnes sous TUTELLE.

Alors pour les personnes qui bénéficient d'une mesure de protection différente : curatelle simple ou renforcée, pensez bien à vous inscrire sur la liste d'électeur de votre commune d'habitation ou demandez à être accompagné. Ne laissez pas passer :

***Elections municipales***

***Mars 2020***

***Et, si vous le souhaitez évidemment,***

***Vous pourrez faire entendre votre voix.***



## Pour illustrer les difficultés des citoyens en situation de handicap qui souhaitent voter et qui ont bataillé... Pascal M. nous expose son expérience personnelle.

*« Suite à un très grave accident de moto en 1991, je me suis retrouvé sous mesure de protection. Mais dans ces conséquences, j'ai aussi été privé du droit de vote ! Ainsi, lors des élections présidentielles de 2007, lorsque je me suis présenté au bureau de vote pour effectuer mon « devoir citoyen », j'ai été très désagréablement surpris mais surtout très déçu de ne pas pouvoir exprimer mon opinion, et faire entendre ma voix. Car pour moi, le vote est non seulement un droit essentiel mais également un devoir pour les citoyens. Je considère que beaucoup de personnes sont mortes pour l'obtention du droit de vote, et que d'une certaine façon le fait de ne pas voter, cela peut représenter une sorte de « manque de respect » (même si l'expression peut paraître forte) pour eux.*

*A l'époque les personnes placées sous tutelle d'état par décision de justice n'avaient pas le droit de vote lors des élections car considérées (à tort je trouve pour ma part) comme incapable d'une prise de décision sensée ! J'ai vraiment vécu cette situation comme une atteinte à mes droits personnels, et une classification arbitraire dans une « sous-catégorie » de « persona non-grata » presque ! Ainsi, par la suite j'ai agi pour faire réviser ma mesure de tutelle, afin que celle-ci devienne une mesure de curatelle renforcée, m'offrant de nouveau le droit de vote ! »*

Pascal M.

## Au mois d'avril, plusieurs résidents intéressés pour exercer leur devoir citoyen se sont rendus à une rencontre organisée par l'UDAF.

*« Nous sommes allés à un rendez-vous organisé par l'UDAF au bénéfice des personnes en situation de handicap. Lors de ce rendez-vous, nous avons appris qu'une nouvelle loi était passée permettant à toutes les personnes handicapées sous mesure de tutelle de pouvoir voter comme n'importe quel citoyen sans aucune restriction, soit le début de la prise en compte de l'importance de leur vote au même titre que le vote d'une personne valide ! OUF, il était temps après tant de sentiments d'inégalité trop fréquente !*

*A ce titre les différents partis politiques ont présenté ainsi leurs différents programmes de façon à se mettre à la portée de leur auditoire. Cet exercice ayant pour but de renseigner et d'aider dans leur choix les personnes en situation de handicap. Des participants ont pu aussi poser leurs questions. Le but étant d'offrir une réponse lisible et éclairée pour tous.*



Il est important de prendre en compte le vote des personnes en situation de handicap afin de faire progresser leur citoyenneté. Ce n'est malheureusement pas le cas dans tous les pays de l'union Européenne ! »

*Sébastien V.*

## ***80 millions d'européens sont concernés !***

En stigmatisant et en excluant les personnes handicapées des bureaux de votes, les gouvernements Européens se privent de millions d'électeurs dont l'avis est essentiel à la démocratie de l'Europe. Il est donc essentiel d'offrir la possibilité d'accéder correctement aux bureaux de vote, de comprendre facilement les programmes des différents candidats sans que ceux-ci ne se sentent pas isolés et ne soient pas exclus des bureaux de vote. Il faut donc offrir aux municipalités les moyens d'investir dans des bureaux de votes adaptés avec des environnements optimisés pour les personnes handicapées.

Il faut donc faire évoluer la loi pour permettre aux municipalités d'investir des moyens supplémentaires pour financer et équiper correctement les bureaux de votes en conséquence.

**Lucas a fait des recherches sur ces difficultés pour les pays européens à mettre en pratique les adaptations nécessaires pour ces élections. Il nous a synthétisé son travail. Source : Handicap.fr**

Dunja Mihalovici, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a rendu publique ses observations écrites qu'elle à présenté à la cour Européenne de Strasbourg.

« Elle explique que les bureaux de vote ne seront pas accessibles à tout le monde au niveau moteur mais aussi au niveau de la compréhension. Des millions d'européens seront ainsi empêchés de voter en mai, pourtant il existe des solutions faciles pour y remédier. **Il appelle les états à s'emparer du sujet en adoptant une stratégie européenne pour des personnes handicapées 2020-2030, jusqu'à leurs garantir le droit de vote et celui de se porter candidat aux élections.** »



LUCAS